

AVIS MEDICAL

ENSEIGNEMENT DE LA DANSE LE PARQUET AU SOL

Décret N° 92-193 du 27 Février 1992, portant application de la loi N° 89-468 du 10 Juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse.

« L'aire d'évolution des danseurs doit être peu glissante et en matériau lisse, souple, résistant et posé de manière homogène. Elle ne doit pas reposer directement sur un sol dur tel que le béton ou le carrelage.

Lorsque l'aire d'évolution est constituée d'un parquet, les éléments utilisés doivent être produits à partir de bois ayant une structure et une cohésion de nature à éviter la formation d'échardes ou les ruptures.... »

Document technique unifié DTU n° 51-1 d'octobre 1983, Cahier 1986 (3. 35)

Pose des doubles lambourdes : Généralement prévue pour les gymnases.

CONTRAINTES DU SOL SUR LES DANSEURS

La danse sollicite en premier les plantés des pieds qui sont les intermédiaires de transmission des contraintes au reste du corps.

L'appui au sol, plus ou moins appuyé selon la danse, entraîne une 'réponse' du sol qui sera fonction de sa souplesse et de ses capacités d'absorption énergétiques.

Un sol dur : béton ou dalles directement sur béton restitue de façon intégrale l'énergie qui lui est appliquée et cette énergie est absorbée en partie par les articulations du pied et de la cheville, mais le surplus d'énergie est transmis par les axes verticaux que constituent les membres inférieurs vers les genoux, les hanches et la colonne vertébrale, l'ombaire puis dorsale et cervicale en fin de course.

Un sol plus souple et malléable :

- parquet posé sur lambourdes simples ou doubles,
- parquet flottant posé sur tiboendes, panneaux de liège etc...

absorbe une grande partie de l'énergie qui lui est appliquée et ne restitue aux pieds qu'une faible partie de cette énergie qui est facilement absorbée par les multiples articulations des pieds et des chevilles.

CONSEQUENCES LESIONNELLES

Aux GENOUX

Les structures des genoux sont des surfaces horizontales planes qui n'ont aucun moyen anatomique et physiologique de répartir la transmission des forces.
L'énergie transmise aux genoux provoque des traumatismes répétés au niveau des cartilages du genou, mais aussi au niveau des ménisques dont les capacités d'absorption énergétiques sont vite débordées.

Une usure prématurée s'ensuit au niveau des cartilages.